

## Autorisation de diffusion

(valable durant toute la scolarité à l'école Marie Carpentier, avec droit de rectification)



REPRÉSENTANT LÉGAL (NOM Prénom) :

.....

de l'enfant (NOM Prénom) :

.....

L'école travaille de plus en plus avec les nouvelles technologies : appareils-photos numériques, caméras, Internet... Les élèves doivent maintenant savoir à la fin du CM2 comment utiliser l'informatique : création et envoi de documents, règles de sécurité liées à Internet, droits et devoirs...

Nous utilisons (ou allons utiliser) dans le cadre strict de notre travail pédagogique, des photos des enfants de l'école :

- dans les différentes publications de l'école (cahiers, expositions, arts plastiques...)
- pour le blog

Nous avons le devoir d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Merci de bien vouloir cocher les autorisations ci-dessous :

### Représentations photographiques de l'enfant et enregistrements visuels ou sonores

Sous réserve de préserver l'intimité de sa vie privée, vous autorisez l'enseignant responsable du projet, à dater de la présente, à reproduire et à diffuser ces photographies ou ces enregistrements sans contrepartie financière pour (**merci de cocher ce que vous autorisez**):

- diffusion sur Internet (blog de l'école)
- diffusion sur tous supports numériques (cédérom, dvdérom...) à destination des familles des élèves, des autres enseignants ;
- représentation sur grand écran dans toute manifestation scolaire ou culturelle (kermesse, salon du livre...).
- diffusion sur support papier dans le cadre d'actions scolaires (journal scolaire, journaux locaux..)

Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour accord »

Date et Signature